



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

deux-roues motorisés

Question écrite n° 113517

Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les revendications des usagers des deux-roues motorisés qui réclament la reconnaissance de la circulation entre les files, une pratique généralisée qui favorise la fluidité du trafic. Or, depuis quelques temps, les conducteurs de deux-roues dénoncent une recrudescence de la verbalisation de la circulation inter files qui se traduit par la multiplication des infractions de dépassement par la droite débouchant sur une amende forfaitaire d'un montant de 90 euros et entraînant la perte de trois points sur le permis de conduire. Cette verbalisation massive est d'autant plus contestée qu'elle ne lutte pas efficacement contre l'insécurité routière. Les spécificités de circulation des deux-roues motorisés doivent être mieux prises en compte afin de prévenir les risques et d'encourager un meilleur partage de la route. Le maintien de la circulation inter files dans les embouteillages participe à la fois à désengorger les villes et à améliorer la sécurité des usagers des deux-roues motorisés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux préoccupations exprimées par les conducteurs de deux-roues.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113517

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7065

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)